

Aiguines
Allemagne-en-Provence
Angles
Artignosc-sur-Verdon
Aups
Bargème
La Bastide
Baudinard-sur-Verdon
Bauduen
Blieux
Le Bourguet
Brenon
Brunet
Castellane
Châteauvieux
Comps-sur-Artuby
Esparron-de-Verdon
La Garde
Gréoux-les-Bains
Majastres
La Martre
Moissac-Bellevue
Montagnac-Montpezat
Montmeyan
Moustiers-Ste-Marie
La Palud-sur-Verdon
Peyroules
Puimoisson
Quinson
Régusse
Riez
Rougon
Roumoules
Trigance
Les Salles-sur-Verdon
St-André-les-Alpes
Ste-Croix-du-Verdon
St-Julien-du-Verdon
St-Julien-le-Montagnier
St-Jurs
St-Laurent-du-Verdon
St-Martin-de-Brômes
Valensole
La Verdrière
Vinson-sur-Verdon

Par Nature

Hors série

Le Parc en Action

1997 - 2001

Lettre du Parc naturel régional du Verdon • Décembre 2002 • hors série

- *Le Verdon une ressource précieuse*
- *Les patrimoines naturels et culturels*
- *Les activités agricoles et touristiques*
- *Le fonctionnement du Parc*



2 ÉDITO



3 4 L'EAU

- Le verdon, une ressource précieuse à préserver et à partager
- Les cinq objectifs prioritaires du S.A.G.E. Verdon



5 7 LES PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS

- Vautour Fauve : le retour d'un géant des airs
- Zoom sur l'archéologie du Parc



8 LES ACTIVITÉS AGRICOLES



9 10 LES ACTIVITÉS TOURISTIQUES



11 LA COMMUNICATION DU PARC

- Site Web
- Éditions et Publications



12 LE FONCTIONNEMENT DU PARC

- Organisation fonctionnelle
- Organisation financière

Le Parc naturel régional du Verdon vous présente, dans ce numéro hors série de la lettre du Parc, les actions les plus marquantes de ses 5 premières années d'existence. On serait tenté d'écrire qu'il présente déjà son travail. Mais faut-il dire déjà ou à peine ?

Déjà, car c'était hier, le 3 mars 1997, que naissait notre quatrième parc de la région PACA. Mais à peine, car cinq ans ne sont en effet qu'une très courte période pour dresser le bilan d'une action qui appelle nécessairement le long terme pour laisser percevoir ses effets. Cependant je dirais volontiers, en manière de synthèse, que le chemin parcouru est déjà prometteur, bien qu'à peine à son début.

La petite équipe des premiers mois s'est progressivement enrichie de nouvelles compétences; les moyens, mis à la disposition par les partenaires financiers, très conscients des enjeux, ont été régulièrement accrus; les ambitions du début se sont confortées devant les premiers succès et les projets se sont en conséquence multipliés. Les pages qui suivent détaillent les actions principales entrant dans le champ des missions d'un parc.

Mais ces sujets ne doivent pas masquer le fait que de nombreuses autres actions ont été menées depuis

1997. Bien sûr, on trouve beaucoup d'études et d'inventaires là où on souhaiterait voir des actions, des réalisations, du concret. Mais n'est ce pas le lot de tout parc qui démarre? Pour bâtir son action, un parc a besoin de connaître parfaitement son territoire : un état des lieux détaillé s'impose donc au départ pour aller vers une meilleure définition des programmes d'actions.

Enfin, il faut redire que le succès de notre commune entreprise n'aurait pu être sans le dévouement et le talent de l'équipe qui m'entoure au Parc, les moyens mis à notre disposition par nos partenaires financiers (le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, les Conseils Généraux des Alpes de Haute Provence et du Var, ainsi que les 45 communes du Parc, la communauté de communes du Moyen-Verdon et l'État au travers notamment de la Direction Régionale de l'Environnement), le soutien sans faille et la volonté déterminée des élus, qui ont porté le Parc sur les fonds baptismaux il y a cinq ans, lui auront permis de passer le cap de la petite enfance et de guérir de ses maladies infantiles. Leur même soutien affirmé donne l'espérance de pouvoir, dans les années à venir, affronter les difficultés de l'adolescence dans l'enthousiasme, le courage et la sérénité

André Gaymart
Président du Parc

Cette lettre est distribuée par La Poste, elle est également disponible en Mairie.

Par Nature - la Lettre du Parc naturel régional du Verdon • hors série, décembre 2002 - Domaine de Valx - B.P. 14 - 04360 Moustiers-Sainte-Marie - Tél. 0492 74 68 00 - Fax 0492 74 68 01 - e mail : info@parcduverdon.fr - Directeur de publication : A. Gaymart • Comité de lecture : Commission de communication, équipe technique • Crédits photos : PNRV - Nicolas Communau, Sylvain Henriquet, Jean Gagnepain, Marc Doussièrre, Alain Gioanni, J.F. Bettus, F. Rozet, H.D. Lumley, Verdon Accueil, ADC • Conception & réalisation : Autrement dit communication • Tirage : 15000 ex. Édité sur papier recyclé Cyclus blanchi sans chlore • Dépôt légal : décembre 2002 - N° I.S.S.N. 1293-3287

Le Verdon

une ressource précieuse

à préserver et à partager

Eau

La Communauté internationale, et les experts en premier lieu, s'accordent à dire aujourd'hui que l'eau est une ressource limitée, donc précieuse. La question de l'eau, si vitale pour notre présent et notre avenir, est au centre même des préoccupations du Parc du Verdon. Elle ne pourra que prendre une place toujours plus importante dans les années à venir.

La rivière, véritable épine dorsale des territoires du Verdon, est au cœur de nombreux enjeux, souvent contradictoires, qui entraînent des conflits d'usages. Ces enjeux sont depuis quelques années bien identifiés. Ils concernent la qualité des cours d'eau, les patrimoines liés à l'eau, la gestion de la ressource, le fonctionnement hydraulique et biologique de la rivière.

Conscients des enjeux et de la complexité de la situation, les élus du bassin versant du Verdon ont choisi de définir et de mettre en œuvre une gestion et un aménagement raisonnés et exemplaires de cette ressource partagée par de nombreux partenaires. Dans cette perspective, ils ont proposé de s'engager dans la démarche d'élaboration d'un **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E)**.

Le S.A.G.E Verdon est une démarche de concertation entre tous les acteurs de l'eau sur l'intégralité du bassin versant de la rivière, soit 69 communes.

Il permettra de définir collégialement la politique de l'eau et les objectifs à atteindre : objectifs de qualité bien entendu (définition de la qualité à atteindre en fonction des usages de l'eau, définition des milieux remarquables à protéger...), mais également objectifs quantitatifs de répartition entre les différents usagers, et objectifs de lutte contre les inondations.

Il est important de préciser que **le S.A.G.E. est un outil de planification**, c'est-à-dire qu'il n'a pas pour vocation de mettre en œuvre des actions, mais de définir en commun la politique de gestion de l'eau.

En revanche, **le Contrat de Rivière est un outil opérationnel** de mise en œuvre de programme de

réhabilitation et de gestion du milieu. C'est cet engagement contractuel, technique et financier, entre les partenaires financiers et un ou plusieurs maîtres d'ouvrage, qui permettra de réaliser les actions définies par le S.A.G.E : assainissement des eaux urbaines, traitement des rejets, travaux de restauration des berges et du lit, mise en valeur des milieux aquatiques, protection localisée des lieux habités contre les crues, programme d'entretien et de gestion de la rivière... Le Parc du Verdon devrait donc mettre en place un Contrat de Rivière le plus rapidement possible, dès la fin des études globales en cours.

“ **Le S.A.G.E et le Contrat de Rivière constituent deux outils complémentaires pour la mise en œuvre d'une gestion intégrée et globale des milieux aquatiques** ”

Eau

Quelques dates

> **1997** : Signature de la Charte du PNR Verdon, qui prévoit la mise en place d'un S.A.G.E. Réalisation du schéma de restauration et de gestion du Haut Verdon, qui a permis de définir puis de mettre en œuvre les travaux de protection et d'entretien de la source jusqu'à Saint-André-les-Alpes.

> **1998** : Mission de réflexion sur le lancement d'un S.A.G.E. Verdon, réalisée par un bureau d'études, pour analyser les positions des différents acteurs du territoire vis à vis d'une démarche de type S.A.G.E., montrer l'opportunité de lancer un S.A.G.E. et proposer une stratégie.

> **1999** : Élaboration, réalisation et diffusion par le Parc du « dossier préliminaire au S.A.G.E. », document de mobilisation et de formalisation du périmètre et des enjeux. Présentation du dossier au Comité de Bassin de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

> **2000** : Arrêté interpréfectoral délimitant le périmètre du S.A.G.E. Lancement des études globales sur le bassin versant, visant à élaborer un plan pluriannuel d'actions et à donner tous les éléments à la Commission Locale de l'Eau pour élaborer le S.A.G.E.

> **2001** : Consultations pour la désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.), véritable « parlement de l'eau » représentatif de tous les acteurs sur le bassin versant et chargé d'élaborer le S.A.G.E. Poursuite des études techniques et de la concertation.

Les cinq objectifs

prioritaires du S.A.G.E. Verdon

se concentrent, bien entendu sur les enjeux identifiés. Les réflexions et les actions actuellement en cours ou à développer concernent :

■ **L'amélioration de la qualité des cours d'eau.** Elle passe en particulier par l'amélioration de l'assainissement collectif et individuel, la mise en place de traitements des rejets adaptés aux usages du milieu, la suppression des décharges sauvages présentant des risques de pollutions...

■ **La préservation et la valorisation du patrimoine naturel.** Elle se traduit, entre autre, par l'encouragement aux aménagements respectueux des équilibres écologiques, l'information et la sensibilisation des touristes et des populations locales, les actions de gestion de la ripisylve et des milieux aquatiques et de valorisation des paysages...

■ **L'amélioration de la gestion de la ressource** dont l'objectif principal est de trouver un consensus entre les différents usages et la préservation du milieu naturel. Les actions dans ce domaine sont, notamment, la mise en place de protocoles d'accord pour la maîtrise de la pression sur les débits d'étiage, l'amélioration de la gestion des réseaux d'eau potable et l'encouragement aux économies d'eau, la recherche de ressources de substitution...

■ **La promotion d'un tourisme respectueux des milieux,** l'objectif est d'améliorer la cohabitation des différentes pratiques avec le milieu naturel. Elle s'exprime à travers la maîtrise de la pression touristique, l'amélioration de l'accueil et de la sécurité du public...

■ **La recherche d'un meilleur fonctionnement hydraulique et biologique de la rivière.** Elle passe par la définition d'une gestion des grands ouvrages optimisant la satisfaction des usagers et limitant les impacts, la prévention et la gestion des risques liés aux crues (inondations, érosions), l'adoption de règles communes permettant un compromis entre urbanisation et espace de liberté de la rivière...

Depuis l'année 2000, la concertation entre tous les acteurs du bassin versant a commencé à travers des réunions de différentes commissions géographiques (Haut, Moyen, Bas Verdon).

Ce travail de concertation permettra l'élaboration de la politique raisonnée en matière d'eau, afin de définir ensemble l'avenir de cette belle rivière.

Les patrimoines naturels et culturels

Patrimoines



La connaissance des spécificités environnementales du territoire et de l'identité culturelle de ses habitants fait partie des missions fondamentales de tout Parc, et le Verdon n'y fait pas exception. C'est donc avec une volonté marquée que les élus se sont engagés dans la mise en œuvre d'actions permettant l'acquisition de connaissances des patrimoines du Verdon, dont les deux principaux objectifs sont la protection et la mise en valeur.

En 1991, en préalable à la démarche de création du Parc, un état des lieux avait dressé un premier inventaire mettant en évidence l'immense richesse de ce territoire.

Depuis 1997, cette capitalisation des connaissances s'est poursuivie par le biais de partenariats développés avec les acteurs du territoire. La liste des partenaires est trop importante pour être citée ici dans son intégralité.

On peut cependant noter, au niveau du patrimoine naturel, la collaboration du Conservatoire des Études des Écosystèmes de Provence pour des inventaires faunistiques; la Société du Canal de Provence pour des études sur le développement des herbiers; l'association Inflovar pour des inventaires botaniques; Jean Joseph Blanc, professeur émérite à l'Université de la Méditerranée, pour l'étude géologique des Gorges du Verdon...

Dans le domaine culturel, le travail de connaissance a également été développé par le biais d'inventaires et d'études sur le petit patrimoine rural non protégé (puits, fontaines, lavoirs, oratoires...), le patrimoine religieux communal, les arbres et les paysages (étude ethnologique), l'usage des plantes du Verdon (étude ethnobotanique), les richesses archéologiques (voir encadré p. 7).

Cette somme de connaissances, bien que loin d'être aboutie, a déjà permis de réaliser un nombre certain d'actions dont les plus marquantes ont été, dans le domaine

des patrimoines naturels, l'établissement de cartographies fines des sites sensibles et d'intérêt majeur pour la flore et la faune et le développement d'actions de protection et/ou de valorisation. La réintroduction du Vautour Fauve dans le Parc est, à ce titre, un parfait exemple (voir encadré p. 6).

Dans le domaine culturel, cette connaissance a permis de réaliser des actions de réhabilitation d'éléments du patrimoine culturel et religieux et de mise en valeur par la création de l'itinéraire culturel et de circuits de découverte du territoire (voir encadré p. 10). Elle a également permis la mise en réseau des musées et écomusées présents sur le territoire du Parc, l'édition d'ouvrages d'histoire et de livrets pédagogiques à destination du grand public (voir encadré p. 11)....

Le Parc s'est principalement concentré sur l'acquisition de connaissances, en s'appuyant ou en soutenant des projets développés par des partenaires souvent extérieurs. Il est temps à présent qu'il se dote de moyens nécessaires à leur analyse et synthèse afin de définir une politique à plus long terme, notamment en matière de paysage et de patrimoine naturel. Pour atteindre cet objectif, le Parc recrutera en 2002, un naturaliste et un urbaniste-paysagiste ce qui devrait, à n'en pas douter, dynamiser l'action du Parc dans ces domaines.



VAUTOUR FAUVE:

le retour d'un géant des airs



Véritable équarisseur de la nature, ce grand rapace était autrefois présent dans tout le sud de la France, y compris en Provence. Il disparut au début du siècle dernier, victime des méthodes d'éradication par empoisonnement des loups ainsi que d'une chasse incontrôlée.

Il aura fallu attendre le début des années 1980 pour que des ornithologues français conçoivent un projet de réintroduction du Vautour fauve. Le premier site choisi fut celui des Cévennes (gorges du Tarn et de la Jonte). En 1993, grâce au travail de l'association Vautour en Haute-Provence (VHP) en collaboration avec l'association de préfiguration du Parc et l'Office National des Forêts (ONF), ce fût le site de Rougon dans les Gorges du Verdon qui fut retenu comme second lieu de réintroduction. La Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation PACA) s'est associé au projet en 1997 en créant un poste

En 1998 et 1999, les vautours, récupérés pour la plupart dans les centres de soins pyrénéens, ont été nourris, soignés, et suivi par des scientifiques en préparation du premier lâcher. Fin 1999, après plus de deux années de présence en volière sur site, une douzaine de vautours étaient prêts à être réintroduits dans leur milieu naturel. En 2000 et 2001, ce sont une trentaine oiseaux qui ont été relâchés, montant le nombre d'individus à une quarantaine (dont une trentaine étaient présents sur le site fin 2001). Les trois lâchers de vautours furent un succès.

La seconde étape consistait donc à assurer la réussite de leur installation. A ce stade de l'opération, l'implication des habitants, visiteurs et pratiquants des Gorges s'imposait car la réintroduction de cet oiseau n'est pas qu'une prouesse scientifique. Si l'on souhaite qu'un tel projet réussisse, il faut absolument y rallier l'ensemble du public (habitants, visiteurs, chasseurs et autres sportifs pratiquant leurs activités dans les mêmes lieux que l'oiseau). Le Parc et ses partenaires ont donc

organisé des actions de sensibilisation expliquant les différents intérêts de cette réintroduction.

Exclusivement charognard, le Vautour fauve évite la diffusion des pollutions liées à la présence de cadavres d'animaux morts. Son retour dans le Verdon a également favorisé celui d'autres espèces d'oiseaux restaurant ainsi la biodiversité du site.

Par ailleurs, sa présence constitue un support évident pour les projets d'éducation à l'environnement du Parc et des associations de protection de la nature.

Le succès de cette opération auprès du public est tel que le retour du Vautour fauve pourrait devenir à court terme un support majeur du développement économique de la commune de Rougon. Enfin, rappelons que sans un large soutien financier de l'Europe, de l'État et du Conseil régional, dans le cadre des programmes objectif 5b et LEADER II, le Parc n'aurait pas pu soutenir cette action de réintroduction.

d'emploi jeune, affecté sur le site de Rougon, pour s'occuper de l'ensemble de l'opération et assurer les animations à destination des scolaires et du grand public.

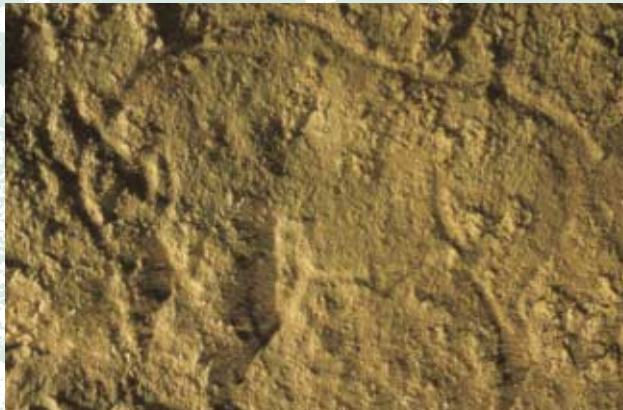


ZOOM SUR L'ARCHEOLOGIE DU PARC

Le territoire du Parc du Verdon est occupé par l'homme depuis 400 000 ans. Il est riche d'un patrimoine archéologique de plusieurs centaines de sites, mais il ne demeure, aujourd'hui encore, que très partiellement connu.

Fort de ce constat, le Parc a concentré ses efforts sur l'acquisition des connaissances en s'appuyant sur les spécialistes dans le domaine. Ainsi, de 1996 à 1998, une équipe de chercheurs de l'université d'Aix-en-Provence, dirigée par D. Garcia et F. Mocci a réalisé un important travail de prospection sur les basses et moyennes Gorges, axé principalement sur l'occupation protohistorique et gallo-romaine. En 1998, une étude d'impact, réalisée par des étudiants du Centre d'Études Supérieures d'Aménagement de Tours, a permis de dresser un premier inventaire non exhaustif du patrimoine archéologique (du Paléolithique au Moyen-Age) du bas Verdon. En 1999, une étude spécifique sur les grottes de Saint-Maurin à La Palud-sur-Verdon a été effectuée par Natacha Bellebouche. Ce site présente un intérêt à la fois archéologique (grottes aménagées) et historique (chapelle médiévale en ruine); mais trois menaces majeures pèsent sur lui: le pillage par des fouilleurs clandestins, la surfréquentation estivale et

le camping sauvage. Depuis janvier 2001, le Parc a recruté une personne chargée de dresser un inventaire aussi exhaustif que possible des sites archéologiques connus sur son territoire. Ce travail, effectué en étroite collaboration avec le Musée de Préhistoire des

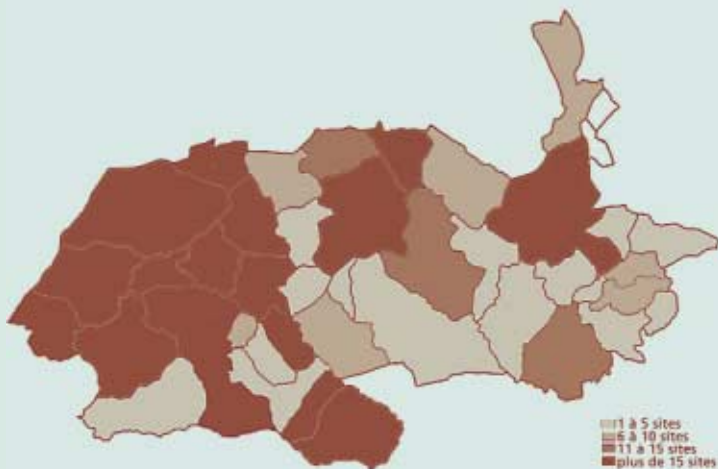


Gorges du Verdon, permet d'établir un état des lieux des prospections et de la recherche sur le territoire (voir carte 1) et dresse une bibliographie de la documentation disponible. Il est à noter que les communes possédant le plus riche patrimoine

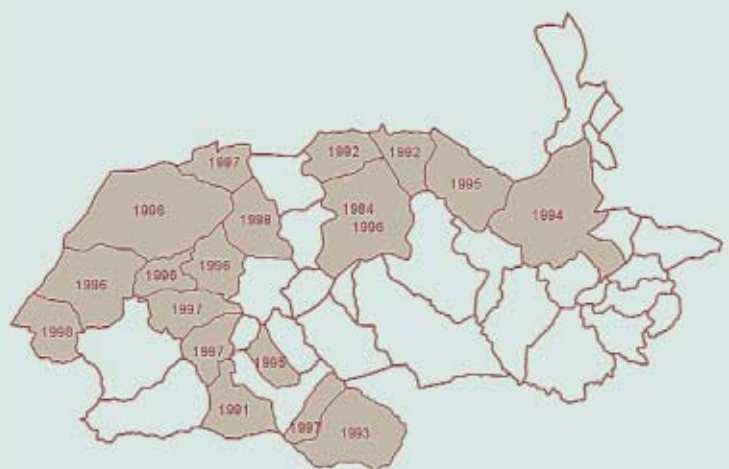
archéologique sont celles qui ont fait l'objet de prospections ou de programmes de recherche (voir carte 2)! Cet inventaire a également pour but d'établir une base de données des sites et une carte archéologique aussi précise que possible, commune par commune, pour servir de base de réflexion au Parc et à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Service Régional de l'Archéologie) afin d'élaborer une politique de préservation et de mise en valeur de ces patrimoines et notamment de certains sites présentant un intérêt pédagogique et ne risquant pas d'acte de pillage ou de vandalisme.

Enfin, le Parc est un partenaire incontournable de la Journée de la Préhistoire organisée depuis 1992. Cette manifestation est un formidable outil d'information et de promotion du patrimoine archéologique du Verdon. Elle draine chaque année de 6000 à 8000 visiteurs.

1 - Carte de densité de sites et d'indices de sites archéologiques par communes.



2 - Carte des communes prospectées avec les dates des prospections.



L'activité agricole

L'activité agricole est, avec les activités touristique et artisanale, une des principales activités du territoire du Parc. Autant dire qu'elle tient une place prépondérante dans l'économie locale.

L'action la plus importante conduite dans ce domaine reste, sans aucun doute, l'élaboration du Contrat Territorial d'Exploitation (CTE) type du Parc. Ce contrat, dont les objectifs sont de répondre aux attentes de la société en matière d'emploi, de qualité et de sécurité des aliments, de respect de l'environnement et d'équilibre du développement territorial, porte l'action du Parc au cœur même des exploitations agricoles. C'est donc tout naturellement qu'en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire, il a eu la volonté de s'inscrire dans cette démarche.

Un diagnostic agricole et environnemental, réalisé en 2000 sur l'ensemble du territoire (180 000 ha), a permis de dégager les enjeux et objectifs des différentes entités agricoles du Parc (Plateau de Valensole, zone pré-alpine, Haut Pays varois, zone de l'Artuby). Les éléments ainsi recueillis ont servi de base à l'é-

laboration d'un ensemble de mesures constituant le CTE type du Parc.

Ces mesures économiques et environnementales offrent de multiples choix aux agriculteurs qui souhaitent s'engager dans une telle démarche. La liste de ces mesures est longue, mais à titre d'exemple, dans le domaine économique, elles peuvent aider à la création d'ateliers de productions agricoles ou à la commercialisation en vente directe. Elles peuvent aussi soutenir une démarche qualité collective... Dans le domaine

environnemental, elles proposent et soutiennent les agriculteurs qui souhaitent mettre en place la lutte biologique ou encore ceux qui souhaitent maintenir leur surface en « plantes à parfum » dans un objectif paysager...



Fin 2001, 47 agriculteurs ont déclaré leur intention de signer un CTE type du Parc, 21 en sont au niveau du diagnostic préalable et 16 ont signé le contrat.

Mais le CTE n'est pas la seule action menée par le Parc dans le domaine de l'agriculture. Il s'est également fortement investi

dans la valorisation des produits agricoles, notamment par la création de labels de qualité pour l'identification de produits issus du territoire du Parc (la marque « Parc ») et la promotion des pratiques gastronomiques locales.

Aux vues de la montée en puissance de l'activité du Parc dans ce domaine agricole, l'objectif prioritaire à court terme (2002) est le recrutement d'un animateur afin de mettre en œuvre la politique agricole.



Les activités touristiques

Elles représentent l'autre principale activité économique du Verdon. Les intérêts en jeu sont donc d'importance tant pour les acteurs économiques et le tissu social, que pour l'environnement (naturel et culturel) qui en est la matière première.

Nous vous présentons ici un résumé des principales actions menées dans ce domaine.

- Gestion des espaces à forte fréquentation

Assurer un accueil de qualité et réduire les impacts de la fréquentation, parfois importante, sur les espaces naturels, tels sont les objectifs visés dans le cadre des actions de gestion des espaces à forte fréquentation, à savoir les lacs, les Gorges et les autres espaces naturels supports d'activités de pleine nature.

- L'ensemble des **espaces naturels** du Verdon (lacs, rivières, canyons, falaises, forêts, etc...) est aujourd'hui le support d'une vingtaine d'activités de pleine nature différentes, pratiquées par une population très diverse. Environ 120 structures proposent ces activités (de l'association, club ou école, à l'entreprise pluri-salariale). Il s'agit là de la première offre touristique du Verdon. Face aux impacts de ces pratiques sur les milieux naturels, mais aussi face aux nombreuses retombées économiques, qu'elles génèrent, et afin d'apporter une réponse aux conflits d'usage croissants, le Parc a lancé son schéma des activités de pleine nature. La première étape du schéma s'est traduite par la réalisation d'une importante étude. Après l'analyse des résultats et la définition d'une méthode de résolution des conflits, une action de sensibilisation du grand public aux impacts de leurs activités sur l'environnement a été lancée en 2001 et s'est notamment concrétisée par la définition d'un Code de bonne conduite.

Les prochaines étapes de cette action concernent principalement la mise en place d'accords avec les pratiquants (conventions...) et l'élaboration et la mise en œuvre de démarches de sensibilisation et de qualité...

- En ce qui concerne **les lacs**, des aménagements assurant l'amélioration de l'hygiène, de la sécurité et de l'accueil ont été réalisés sur les lacs de Castillon et d'Esparron. Le Parc a mis en place des cahiers de recommandations réglementaires, architecturales et paysagères pour ces deux retenues.

Pour le lac de Ste-Croix, supportant la fréquentation la plus forte, la tâche s'est avérée plus difficile. La mise en place d'un plan de gestion et des aménagements d'ensemble n'a pas abouti en 1999/2000, comme prévu. Elle a été relancée fin 2001 dans le cadre d'une expérimentation nationale menée par l'Agence Française d'Ingénierie Touristique sur le tourisme durable.

- les **Grandes Gorges** constituent le site le plus connu du territoire du Verdon. La fréquentation n'a cessé d'augmenter, mettant les communes riveraines face à de très importants problèmes de gestion et pouvant, à terme, mettre en péril la qualité du site. Dès 1998, le Parc, aux côtés des services de l'État, s'est engagé dans une démarche d'Opération Grand Site, afin de traiter les problèmes liés à la fréquentation.

A partir des résultats du diagnostic réalisé sur le site classé des Gorges du Verdon et de ses alentours immédiats, des grands principes d'actions ont été identifiés visant à améliorer les conditions d'accueil tout en assurant la préservation du site.

Après cette première étape indispensable, le Parc doit recruter, en 2002, un chargé de mission. Il aura pour objectif d'organiser et d'animer une démarche participative dont la finalité est d'établir un programme d'actions susceptibles de recueillir le soutien de tous les acteurs.



Itinéraire Culturel

Cette action a été conçue et développée dans le triple objectif de favoriser la diversification de l'offre touristique, de valoriser le patrimoine culturel local et de communiquer sur l'identité territoriale du Verdon.

Après un inventaire de l'ensemble des petits édifices culturels non protégés et la restauration d'édifices particulièrement détériorés, les années 2000 et 2001 ont été consacrées à la conception et à la réalisation de l'itinéraire de découverte du petit patrimoine du Parc.

Cet itinéraire, composé de 108 panneaux installés dans 33 communes du Parc, guide le visiteur vers les étapes significatives du petit patrimoine culturel. Le guide de découverte du patrimoine culturel du Parc du Verdon et le dépliant touristique complètent la connaissance du visiteur dans la découverte de cet itinéraire. Ces deux documents seront publiés en 2002

La diffusion de la fréquentation dans le temps et dans l'espace.

L'important déséquilibre entre sites très fréquentés et espaces sous-fréquentés d'une part, entre la saison estivale et le reste de l'année d'autre part, sont les raisons qui ont motivé le Parc à s'investir dans le développement d'actions visant à la diffusion de la fréquentation dans l'espace et dans le temps.

Ainsi des programmes tels que la valorisation des activités de découverte ou la valorisation de l'offre culturelle ou encore la diffusion des flux par la mise en réseau (démarche fédératrice) ont été fortement appuyés et développés par le Parc (voir encadrés ci-contre et ci-dessous)

La politique randonnée



Le Parc naturel régional du Verdon offre un territoire particulièrement propice au développement de cette activité : réseaux de sentiers préexistants, paysages admirables, taux d'ensoleillement exceptionnel... Le Parc s'est donc attaché à développer la randonnée sur l'ensemble de son territoire.

Dans un premier temps, il a fallu définir la « politique randonnée » du Parc dont les principaux objectifs sont la diffusion de la fréquentation et la promotion de l'ensemble du territoire, l'accroissement des retombées économiques et la valorisation des patrimoines naturels et culturels.

Pour atteindre ces objectifs, le Parc a défini un programme d'actions (balisage, signalétique, animation...). Puis, il a réalisé des études foncières et techniques de sentiers intercommunaux et communaux et il a également apporté un appui à la création de l'association des gîtes du Verdon.

Le Parc a également soutenu la réalisation de sentiers thématiques communaux (par exemple le Chemin de l'eau à Artignosc), créé une collection de livrets découverte qui accompagnent le promeneur sur ces sentiers et lancé la conception d'un guide découverte...

Aujourd'hui ce sont 1 000 km de sentiers, balisés et entretenus, qui sillonnent le territoire du Parc naturel régional du Verdon et les médias ne s'y trompent pas en nous citant de plus en plus souvent comme lieu paradisiaque pour les randonneurs !



La communication

Malgré la renommée mondiale du site des Gorges du Verdon, le constat actuel est que le territoire du Parc ne bénéficie pas d'une identification et d'une reconnaissance suffisantes.

Fort de ce constat, les élus du Parc ont recruté, fin 2000, une chargée de communication afin de dynamiser et de développer la communication.

Les premières actions mises en œuvre ont eu pour objectif d'informer les différents publics (institutionnels, grand public...) intéressés par le Parc. Cette information s'est traduite notamment par :

- L'édition et la diffusion de la Charte, d'une plaquette de présentation du Parc...
- La refonte de la lettre du Parc « Par Nature » (augmentation des publications - 4 numéros par an - et du nombre de pages, nouvelles présentation graphique...)
- La création d'un site web et mise en réseau des acteurs du Parc (voir ci-contre)
- L'élaboration et mise en œuvre d'une politique éditoriale (voir ci-dessous)

Les publications du PNRV



Dès les premiers travaux de la Commission de Communication du Parc, la volonté d'élaborer une véritable politique éditoriale a été clairement exprimée et s'est traduite par la création de deux collections de livres très différentes.



La première collection, intitulée « Les livrets découverte » est conçue pour informer et guider le visiteur sur les sentiers de découverte du Parc.

La seconde collection concerne l'édition de livres d'auteurs. Ces ouvrages ont pour objectif de mettre en valeur une part du patrimoine culturel du Parc et de la rendre accessible à tous.

Le premier livre qui a initié cette collection est « Histoire des Gorges du Verdon » par Jacques Cru, sorti en décembre 2001, co-édité par le PNRV et Edisud.

De nouvelles et nombreuses éditions sont prévues pour 2002 dans chacune des deux collections.

La mise en réseau informatique des acteurs du territoire

Le Parc naturel régional du Verdon a développé un projet de mise en réseau informatique des acteurs du territoire ayant un double objectif : mettre à disposition des mairies, offices de tourisme, écoles et partenaires privilégiés du Parc des outils de communication devenus aujourd'hui indispensables (web, courrier électronique, forums, visioconférence) et faciliter l'accès à Internet.

Au total, ce sont 55 ordinateurs équipés de modem et kit de visioconférence qui ont été mis en place. Afin de faciliter les connexions à Internet, le Parc a également financé l'ouverture de lignes téléphoniques pour les structures qui l'ont demandé (au total 32 ouvertures de lignes RTC ou Numéris). Enfin, 4 modules de formation ont été dispensés, gratuitement, par l'AFPA (Gap-Malijai), auprès de 47 participants sur les thèmes suivants : « Découvrir Internet », « Installer et paramétrer un PC multimédia communicant », « Exploiter Internet » et « Utiliser un système de visioconférence pour travailler à distance ».

Site Internet du Parc



La création du Site Web du Parc vient en complément de la mise en réseau.

Il en est l'outil de fonctionnement, permettant une communication protégée et restreinte aux différents membres du réseau (via intranet) tout en offrant une vitrine ouverte à tous sur la toile du web (via internet).

Ce site propose aussi bien des informations générales sur le Parc, que des informations plus spécifiques du territoire du Parc (faune, flore...). Des bases de données et des cartes interactives permettent d'organiser des sorties de découverte du territoire. Enfin, des dizaines de photos montrent la splendeur des paysages

Fonctionnement du parc

Fonctionnement

L'organisation fonctionnelle

1 - Le Comité syndical

Le Parc naturel régional du Verdon est un Syndicat Mixte de Gestion dont l'organe majeur est le Comité Syndical composé d'élus représentatifs du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur, des Conseils Généraux des Alpes de Haute Provence et du Var, des 45 communes du Parc et de la communauté de communes du Moyen-Verdon. Ce Comité définit les grandes orientations de la politique du Parc et vote le budget. Il se réunit environ quatre fois par an.

2 - Le Bureau, la présidence et les Vice-présidences

Le Bureau est composé de 16 membres élus par le Comité syndical. Il est chargé de régler les affaires courantes du Parc, mais aussi de préparer la proposition de budget qui sera ensuite discutée en Comité syndical. Il se réunit environ une fois par mois. Le président du Parc et les 5 vice-présidents sont élus parmi les membres du Bureau pour une durée de 3 ans.

3 - Les commissions thématiques

Crées par le Comité syndical, elles sont composées d'élus et se

réunissent en fonction des besoins liés à leur thématique. Les commissions existantes à ce jour concernent les domaines suivants : le patrimoine et le développement culturel, l'éducation à l'environnement, l'administration générale et recrutement, la communication, le développement local, l'agriculture et le patrimoine naturel, le tourisme et l'eau.

4. Le Comité Scientifique

Ce comité, présidé par le Professeur Henry de Lumley, est constitué de 25 membres aux compétences scientifiques diverses et variées (botanique, histoire, géologie, hydrobiologie...). Sa vocation est de conseiller l'équipe du Parc dans ses actions. Il se réunit au moins deux fois par an.

5. L'équipe technique

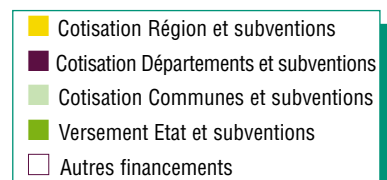
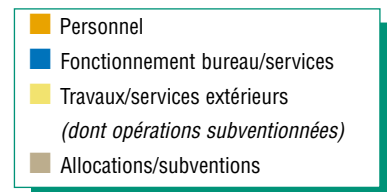
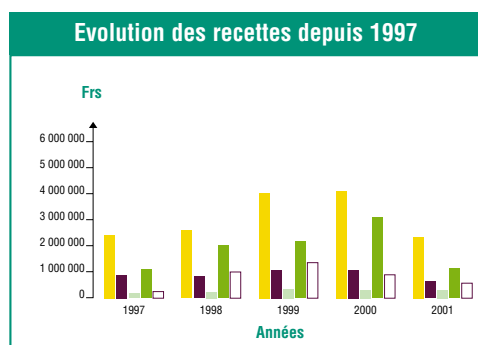
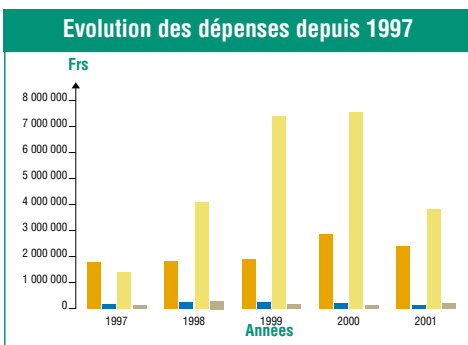
L'équipe technique du Parc s'étoffe un peu plus chaque année, en fonction du développement de ses actions.

Fin 2001, elle est forte de 11 personnes.

L'organisation financière

Évolution du budget et répartition des crédits

Le budget du Parc a évolué grâce à ses partenaires financiers : Conseil Régional, Etat, Conseils généraux des Alpes de Haute Provence et du Var et 45 communes du Parc mais aussi grâce aux programmes financiers dans lesquels le Parc s'est engagé tels que Leader II, le Contrat d'Objectif...



A l'image du budget 2001, la répartition des crédits montre la très grande part prise par les actions au regard du fonctionnement courant.

